

Cadre réservé au service

NOM :

Date de validité :

La Bibliothèque municipale de Tours souhaite faciliter l'accès aux pratiques musicales amateurs. Elle donne aux usagers la possibilité d'emprunter un instrument de musique par carte pour une durée d'un mois.

Les instruments sont empruntables par les abonnés de la Bibliothèque Municipale. Tout mineur devra être accompagné d'un adulte ou d'un responsable légal pour emprunter un instrument.

Chaque pack d'instrument est accompagné de ses accessoires et de sa housse de transport.

Abonné adulte ou responsable légal

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____@_____

N° de carte : 22 376 00 _____

En utilisant ce service, je m'engage à :

- respecter les règles de prêt, retour et réservation ;
- restituer l'instrument de musique et ses accessoires dans leur état d'origine ;
- respecter les préconisations techniques.

Date et signature de l'abonné adulte ou du responsable légal :

A Tours, le/..../.....

Vos informations font l'objet d'un traitement réservé à l'usage exclusif de la ville de Tours. La ville de Tours s'engage conformément à la réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins que le prêt d'instruments.

La durée du traitement est de 2 ans. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données donneespersonnelles@ville-tours.fr ou par courrier à : M. le Délégué à la protection des données - 1 à 3 rue des minimes 37000 Tours.

Conditions générales

Le prêt d'instruments de musique est réservé aux abonnés de la Bibliothèque Municipale de Tours. Les mineurs ne pourront emprunter l'instrument qu'en présence d'un parent ou d'un responsable légal. L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte et une carte de bibliothèque valide.

L'instrument de musique est placé sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et jusqu'à la vérification des matériels et accessoires par les bibliothécaires. La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration de l'instrument et de ses accessoires.

En cas de non restitution de l'instrument et/ou de l'un de ses accessoires quelle qu'en soit la cause, perte, vol, ou détérioration, un courrier sera adressé à l'emprunteur ou à son représentant légal s'il est mineur donnant un délai d'un mois pour restituer, racheter ou rembourser (tout ou partie) du pack instrument à la Ville de Tours.

Conditions d'utilisation

Le prêt :

- un seul prêt d'instrument est possible à la fois par carte ;
- le prêt est d'une durée de 4 semaines renouvelable une fois (sauf en cas de réservation) ;
- le bibliothécaire vérifie avec l'utilisateur que tous les éléments du pack sont présents et en état de fonctionnement.

Le retour :

- il doit être effectué exclusivement à la Bibliothèque Centrale, section musique et cinéma, 2ème étage ;
- le bibliothécaire vérifie avec l'utilisateur que tous les éléments du pack sont restitués et en bon état afin de valider le retour.

Élément technique :

Pour les instruments à cordes (banjo, basse, guitares, ukulélés) le changement des cordes cassées est à la charge de l'emprunteur. Il peut, au choix, en racheter une sans la changer, la changer lui-même s'il dispose des compétences requises, ou le faire faire par un tiers (par exemple dans l'un des magasins de musique de Tours : Cap Music, Thévenet Music, L'instrumentarium, Hall Music).

L'emprunteur veillera à :

- ne pas exposer l'instrument à de grands écarts de température ;
- protéger l'instrument des coups et chocs divers ;
- ne pas stocker l'instrument dans un environnement humide ;
- pour les instruments à cordes : ne pas augmenter la tension des cordes de façon excessive au risque de casser la corde ;
- en cas de problème de fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les bibliothécaires dès que possible par mail ou par téléphone.

La réservation :

elle s'effectue selon les mêmes règles que pour les autres documents de la bibliothèque.